

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2013

Date de Convocation : 23 septembre
2013
Nombre de Membres en exercice : 151
Nombre de Présents : 104
Nombre de Pouvoirs : 14
Nombre de Votants : 118

**Extrait du registre des délibérations du Comité syndical
du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais**

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes du canton de Chauffailles : Olympe PUILLET, Christian DAUBARD, Christine SAUNIER, René VINCENT, Roland BASSEUIL, Gilles LUCARELLA, Michel GAUTHERON, Jean RONDET – **Communauté de communes du Pays Clayettois** : Philippe PAPERIN, Bernard ODIN, Bernard BAJARD, Hugues GODARD, André DELANGLE, Jean-Claude RENON, Bernard AUGAGNEUR, Michel CINQUIN, Eugène MAZILLE, Pierre MATHIEU, Alain GAUTHERON, Henri DUCARRE, Jean Daniel CHEVALIER, Nicolas GEOFFRAY, Daniel LAROCHE, Jean-Claude CHATAIGNIER – **Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais** : Georges DECLAS, Daniel VINCENT, Isabelle LAGOUTTE, Pierre DURIAU, Jean-Claude BURLLOT, Louis MAMESSIER, Jean-François PEGUET, André MAMESSIER, Henry GERMAIN, Henri CAPTIER, François BACIAK, Pierre AUVOLAT – **Communauté de communes du canton de Marcigny** : Jean-Marc POMMIER, Georges BORDE, Marcel DESVIGNES, Alain LONGEOT, Michel MATHIAS, Thierry NIGAY, Hubert RONDY, Jacques CHARMONT, Jean-Claude DUCARRE, Jean-Claude SEILLER, Vincent de LA CELLE, Lucien DEMEULE – **Communauté de communes du canton de Charolles** : Noël PALLOT, Martine DESPLANS, Daniel BERAUD, Jean DREVON, Marie-Thérèse BAUJON, Hubert BURTIN, Bernadette BUISSON, François JOLY, Paul BARGE, Pierre DUCERF – **Communauté de communes du canton de Paray-le-Monial** : Ernest PACAUD, Roger DURAND, Jean-Marc NESME, André ACCARY, Gérard CHENAUD, Elisabeth POINSOT, Régis LAURENT, Hélène DELAPLACE, Gilles GUERIN, Régis DEVERCHERE, Christian MAIRE – **Communauté de communes du Val de Loire** : Maxime CASTAGNA, Fabien GENET, Roland FLEURY, Paul AUBAGUE, Michel LASSOT – **Communauté de communes du Pays de Gueugnon** : Raymond DAUVILLAIRE, Michel GENEVOIS, Jean-Claude STEPIEN, Dominique LOTTE, Fernand BOUILLER, Roger DESROCHES – **Communauté de communes Entre Somme et Loire** : Edith GUEUGNEAU, Jean-Paul DRAPIER, Jean-Paul LARUE, Chantal DAGOUNEAU, Georges ROUSSELET, Edith PERRAUDIN, François CHANDIOUX, Guillaume PAQUIER, Daniel MICHAUD, Isabelle CHARLEUF, Roger MAUPAS, Maurice FORET, Paulette LALOI-DEHOUX – **Communauté de communes du Nord Charolais** : Jean-Jacques MARTIN, Annie PALLOT, André DEMORTIERE, André RIBOULIN, Joël LAMBOEUF, Nicole GARRUCHET, Jacky COMTE – **Communauté de communes du Val de Joux** : Gérard DUCERF, Jacques LECOQ, Jean PIRET – **Commune de Vitry en Charollais** : Daniel MORISOT

POUVOIRS :

Aimé PALLOT donne pouvoir à Michel MATHIAS
Marie-Christine BIGNON donne pouvoir à René VINCENT
Joël GUYOT DE CAILA donne pouvoir à Gérard CHENAUD
Michel MARINGUE donne pouvoir à Hubert BURTIN
Jean-Pierre BONIN donne pouvoir à Bernard BAJARD
Jean DELIZE donne pouvoir à Edith PERRAUDIN
Aain MINARD donne pouvoir à Roland FLEURY
Lionnel MARTELIN donne pouvoir à Roland BASSEUIL
André LAUPRETRE donne pouvoir à Nicole GARRUCHET
Simone BONACCHI donne pouvoir à Roger DESROCHES
Jean-Paul MICHEL donne pouvoir à Eugène MAZILLE
Sandrine SEGAUD donne pouvoir à Raymond DAUVILLAIRE
Georges BORDAT donne pouvoir à André ACCARY
Jean-Louis MAROT donne pouvoir à Jean PIRET

ABSENTS OU EXCUSES :

Communauté de communes du canton de Chauffailles : Franck JEAMES, Lionnel MARTELIN, Marie-Christine BIGNON, Grégory DABERT, Jean-Pierre BONIN, Maurice BOUCAUD – **Communauté de communes du Pays Clayettois** : Serge GALLON, André CHASSORT, Jean-Paul MALATIER, Jean-Paul MICHEL, Claude BODET, Jean ESCALIER, Pascale MALHERBE – **Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais** : Marie BARBIER, Guy BEAUCHAMP, Philippe CORNELOUP, Georges GERVAIS, Jean-Louis DOSSIO GREGGIA – **Communauté de communes du canton de Marcigny** : Aimé PALLOT, Christian GENTY – **Communauté de communes du canton de Charolles** : Jocelyne GELIN, Didier ROUX, Jeannette FURTIN, Jean-Bernard DESCHAMPS – **Communauté de communes du canton de Paray-le-Monial** : Joël GUYOT DE CAILA, Jean-Pierre DESSERPRIT, Gilles FARNIER – **Communauté de communes du Val de Loire** : Régis THEVENOUX, Daniel MELIN, Ghislaine DANGOIN, Alain MINARD, Bernard JAILLOT, Bernard BRACHET – **Communauté de communes du Pays de Gueugnon** : Simone BONACCHI, Marie-Thérèse VADROT, Fatima DEGRANGE, Gilbert GRANGER, Sandrine SEGAUD, Gilles NIVOT – **Communauté de communes Entre Somme et Loire** : Bernard MORLET, Gilles ANDRIOT, Alain ROBILLARD, Michel DUCHASSIN, Patrick LHUILLIER, Jean DELIZE, Nathalie PAGNIER, Bruno POUCHELET, Dominique MANNEVEAU – **Communauté de communes du Nord Charolais** : André LAUPRETRE, Jean-Yves BICHET, Michel MARINGUE, Danielle BAUDIN, Alain GAUTHIER – **Communauté de communes du Val de Joux** : Paul DUMONTET, Maurice RENAUD, Christian LAROCHE, Josiane CORNELOUP, Jean-Louis MAROT, Pierre BIDAUT

2013-65

Objet : Bilan de concertation du Schéma de Cohérence Territoriale

Rapporteur : Jean-Marc NESME

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte du bilan de concertation dans le cadre de l'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Les élus du Comité Syndical du Pays Charolais Brionnais ont délibéré sur les modalités de la concertation le 7 avril 2011. Ils ont alors arrêté les modalités suivantes qui ont été mises en œuvre pendant les trois années d'élaboration du SCoT :

1- *L'objectif de la concertation dans le projet de SCOT est d'informer à chaque grande phase du projet, les personnes publiques officiellement associées à la démarche et celles consultées à leur demande, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole. Ces personnes pourront ainsi formuler des observations sur le projet, qui seront prises en considération par les élus lors des temps de validation.*

Les **modalités** utilisées pour mettre en œuvre cette concertation seront :

- *Mise en place de comités techniques et de pilotage*
- *Participation des commissions aménagement et agriculture du SMPCB*
- *Rencontre de chaque Communauté de communes à chaque étape importante du SCOT*
- *Informations dans le cadre du Conseil de développement du Pays Charolais Brionnais*
- *Mise à disposition des dossiers à la consultation du public, sur demande, au siège du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais, aux jours et heures ouvrables habituels.*
- *Ouverture d'un registre au siège du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais et des collectivités membres pour permettre au public de consigner ses avis et remarques jusqu'à l'arrêt du projet du SCOT,*
- *Publication d'une lettre de SCOT diffusée auprès des élus des Communautés de communes et des communes, qui pourra être tenue disponible aux sièges de ces collectivités.*
- *Mise à disposition d'articles sur le SCOT pour les publications des collectivités et pour leurs sites Internet.*
- *Utilisation des outils Internet du Syndicat Mixte pour informer sur l'avancée du projet*
- *Réunions publiques d'information et invitation de la presse locale aux réunions publiques*

2- *Il est rappelé que les personnes visées à l'article 122-7 premier alinéa du Code de l'Urbanisme (Présidents des Conseils général et régional, établissements publics associés notamment les EPCI limitrophes, etc...) se verront **notifier** la présente délibération.*

3- *Il est rappelé que les personnes visées à l'article L.121-4 (chambres consulaires) sont **associées** à l'élaboration du SCOT.*

4- *Il est rappelé que les personnes visées à l'article L.122-7 sont **consultées** à leur demande au cours de l'élaboration du Schéma.*

La concertation organisée à l'initiative du SMPCB s'est ainsi déroulée selon les modalités suivantes :

I. Les élus locaux

a. Réunions du SMPCB

1. Gouvernance Pays : le Bureau est le comité de pilotage, la commission le comité technique

Dès le démarrage de la mission, le Bureau du Pays a constitué le Comité de pilotage du projet et la Commission Agriculture-Aménagement du Syndicat Mixte a constitué le Comité technique grâce à l'association des représentants techniques des partenaires publics associés.

M. le Sous préfet de Charolles a été invité aux réunions de Bureau du Pays afin d'assurer un échange régulier avec les services de l'Etat dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT.

Le rôle du Bureau du Pays était d'orienter la méthodologie et de préparer les temps de validation par le Comité Syndical.

Le rôle de la Commission technique était de travailler en amont des réunions de Bureau, dans un cadre partenarial associant élus du Syndicat Mixte et représentants techniques de la DDT, des chambres consulaires, représentants agricoles, CAUE, etc...

2. Les Comités syndicaux

Le Comité Syndical, qui a pris la compétence d'élaboration du Scot le 29 février 2008, a été l'instance de validation à chaque étape d'élaboration du Document :

- Le 20 décembre 2010, le Comité Syndical a pris connaissance des grandes étapes d'élaboration du SCoT, de ses finalités.
- Le 7 avril 2011, le Comité Syndical a validé les modalités de concertation pour l'élaboration du SCoT.
- Le 7 novembre 2011, le Diagnostic territorial stratégique et l'Etat initial de l'Environnement ont été validés.
- Le 16 mars 2012, le Comité Syndical a pris connaissance des enjeux du PADD et du calendrier de travail de cette étape.
- Le 13 décembre 2012, le premier débat sur les orientations du PADD a eu lieu, décidant de repousser au début de l'année 2013 la finalisation de ce document.
- Le 14 février 2013, le débat sur les orientations du PADD a été complété et le document du PADD a été approuvé ainsi que l'armature urbaine du territoire.
- Le 11 juillet 2013, le Comité Syndical a amendé les projets de DOO et de DAC afin de proposer une version finalisée au mois de septembre 2013.

3. lettre de SCoT

Deux lettres de SCoT ont été rédigées à chaque grande étape d'élaboration du SCoT, et diffusées auprès des élus dans le cadre des réunions locales, ainsi que sur le site Internet :

- InfoSCoT n°1 : grandes problématiques du Diagnostic
- InfoSCoT n°2 : orientations du PADD

b. Réunions avec les élus du territoire

1. Réunions à l'initiative du SMPCB

Le SMPCB a organisé des réunions locales dès le lancement de la démarche, ce qui a permis à l'équipe du projet (Vice-présidents et Chargés de mission SMPCB + cabinets conseil recrutés pour la Mission) de rencontrer les élus de toutes les Communautés de communes.

Ces réunions, organisées à l'initiative du SMPCB, ont commencé en février 2011 pour présenter le calendrier et les enjeux du SCoT. Une autre série de réunions s'est tenue avant l'été 2011 afin d'enrichir le Diagnostic du territoire.

Une enquête économique a été réalisée auprès des communautés de communes et communes concernées, au mois de septembre 2011, sous la forme d'un questionnaire recensant les parcs d'activités du territoire.

De nouvelles réunions locales ont eu lieu en janvier 2012, afin de présenter les problématiques issues du Diagnostic validé et de préparer le PADD.

Après les ateliers de concertation élargis à la société civile, les premières orientations pour le PADD ont été présentées dans le cadre de réunions locales au mois de juillet 2012, puis la maquette du PADD plus aboutie, grâce notamment à des échanges techniques avec les partenaires, a été présentée dans les communautés de communes au mois d'octobre 2012 afin de préparer le débat en Comité Syndical au mois de décembre.

La validation du PADD ayant eu lieu le 14 février 2013, les réunions locales consacrées au DOO et au DAC se sont tenues au début de l'été 2013.

Une enquête sur le commerce a été diffusée auprès des 129 communes afin d'enrichir le diagnostic du DAC, concernant les parcs d'activités et le commerce de proximité.

2. Les Communautés de Communes se sont saisies du sujet

En plus des réunions organisées à l'initiative du SMPCB, certaines Communautés de communes ont eu la possibilité de se saisir du sujet à leur convenance : ainsi, à leur demande, des réunions supplémentaires ont pu être organisées sous des formes diverses et par exemple :

- Réunion de préparation en Bureau de la Communauté de Communes avant intervention en Conseil communautaire
- Réunion supplémentaire sur le DAC (Communauté de Communes Digoin Val de Loire)...

Par ailleurs, certaines communautés de communes ont organisé leurs propres séances de travail grâce aux supports fournis par le SMPCB, par exemple :

- Réunion de travail sur le DOO par les Communautés de Communes de Chauffailles et La Clayette le 10 juillet 2013
- Trois séances de relecture DOO et DAC par la Communauté de Communes Entre Somme et Loire à l'été 2013...

Le SMPCB a ainsi souhaité répondre aux souhaits et aux besoins de chaque Communauté de communes : ainsi en 2012, certaines Communautés de Communes approuvant les orientations proposées pour le PADD n'ont pas souhaité participer à la 2^e série de réunions.

Il est à noter qu'aucun dépôt de contribution par la population n'a été signalé au siège des Communautés de communes.

II. L'association de la société civile

a. Internet et presse locale

Les pages du Site Internet du SMPCB ont été enrichies dès le début de l'année 2011 d'un volet pédagogique et interactif consacré à l'aménagement du territoire. Les principes, et l'intérêt de l'élaboration d'un SCoT sont expliqués de manière accessible, avec tous les détails concernant la concertation, un espace de téléchargement des documents de travail, et la possibilité de déposer toute contribution à l'adresse mail du Syndicat Mixte.

Un registre papier a également été ouvert au siège du Syndicat Mixte avec la mise à disposition des documents du SCoT, mais les seules contributions apportées dans ce cadre ont émané d'élus membres de la Commission Aménagement- Agriculture.

Par ailleurs, la presse locale (Journal de Saône-et-Loire, La Renaissance, Radio Cactus...) ont été systématiquement invités aux réunions du Comité Syndical et ont reçu les dossiers de séance. A la demande des journalistes, des entretiens ont pu être réalisés avec le Président du Syndicat Mixte afin d'éclairer les enjeux particuliers du projet. Des articles de fond sur le projet ont ainsi pu être réalisés.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a traité systématiquement du SCoT dans la « Lettre du Pays Charolais Brionnais », adressée dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, pendant la période d'élaboration du SCoT, soit les numéros 4 à 9.

b. Les ateliers de concertation

L'association de la société civile a pris différentes formes au cours de l'élaboration du SCoT, avec des réunions thématiques (rencontres professionnelles sur l'eau, l'agriculture, la qualité architecturale, l'environnement, l'économie avec les entreprises...), mais surtout avec les ateliers de concertation organisés au printemps 2012.

Ces ateliers ont réuni en un format élargi les différents collèges du Conseil local de développement du Pays Charolais Brionnais : élus, institutionnels, société civile.

Deux séries d'ateliers thématiques ont été organisés à un mois d'intervalle (500 invitations) : habiter et vivre, dynamiques et forces économiques, cadre de vie et environnement, agriculture et agroalimentaire, organisation et fonctionnement du territoire. Ces ateliers ont permis d'associer largement les habitants à la réflexion sur les enjeux de développement du territoire. Les relevés de ces échanges ont été diffusés sur le site Internet du SMPCB.

Des entretiens particuliers ont pu être organisés sur certaines thématiques et notamment le volet économique du SCoT : chefs d'entreprises, aménageurs, commerçants....assurant une représentativité de l'ensemble du territoire.

Le Conseil Local de développement dans sa forme plénière s'est ensuite réuni le 18 septembre 2013 afin de prendre connaissance des documents de travail finalisés du SCoT.

III. Le travail avec les Personnes publiques associées

a. Les Commissions

Les personnes publiques associées ont été largement associées à l'élaboration du SCoT du Pays Charolais Brionnais : techniquement, les personnes publiques associées ont été invitées à toutes les réunions de Commission (jusqu'à cinq fois par an), ce qui a permis un échange riche entre les élus du SMPCB et les personnes publiques associées, en amont des temps de validation par le SMPCB et des consultations obligatoires prévues à l'issue de l'arrêt du projet.

Un travail spécifique a été mis en place avec la CCI 71 pour l'élaboration du DAC, une grande partie du diagnostic s'appuyant sur les données fournies par la CCI 71.

b. Les échanges techniques

Des rencontres ponctuelles « bilatérales » ont été organisées lorsque cela s'est avéré nécessaire : avec la DDT 71 ; avec la DREAL Bourgogne, avec les services du Conseil général de Saône-et-Loire et du Conseil régional de Bourgogne notamment. Ces rencontres techniques avaient pour objet l'analyse des productions de l'équipe du projet, et la possibilité de compléter ou éclairer les élus sur certains aspects.

Le Comité Départemental de Protection de la Nature en Saône-et-Loire a demandé à être associé à la démarche d'élaboration du SCoT : cette association a donc été invitée aux réunions publiques telles que les ateliers de concertation. La même démarche a été réalisée par le Syndicat National des Aménageurs et Lotisseurs, qui a été associé de la même manière.

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 7 avril 2011, prescrivant les modalités de la concertation prévue à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que le projet de SCoT aujourd'hui présenté est le fruit de 4 années de travail concerté ;

Considérant que ce bilan présente les phases de concertation préalables du projet de Scot avant de le soumettre à enquête publique, ce qui permettra à la population de faire valoir de nouvelles observations ;

Il est proposé au Comité Syndical :

De prendre acte du bilan de la concertation présenté ci-dessus.

D'approuver les conclusions du bilan de la concertation avant l'arrêt du projet

De considérer que la concertation s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT du Pays Charolais Brionnais, dans le respect des modalités définies dans la délibération du 7 avril 2011.

De dire que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais et aux mairies des communes membres concernées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

Décide :

De prendre acte du bilan de la concertation présenté ci-dessus.

D'approuver les conclusions du bilan de la concertation avant l'arrêt du projet

De considérer que la concertation s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT du Pays Charolais Brionnais, dans le respect des modalités définies dans la délibération du 7 avril 2011.

De dire que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais et aux mairies des communes membres concernées.

Fait à Paray le Monial, le 4 octobre 2013

Certifié exécutoire pour
avoir été reçu à la Sous
Préfecture le 4/10/2013
et publié, affiché ou
notifié le 4/10/2013

Réf AR

713_7102013_257104133

Fait à Paray le Monial,

Le Président,

Jean-Marc NESME

JM

